



**FÉDÉRATION**  
WALLONIE-BRUXELLES

**COMMUNIQUÉ**

**GOVERNEMENT  
DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 27 janvier 2022

## Table des matières

<b><u>LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES DEBLOQUE 8,2 MILLIONS D'EUROS DE NOUVELLES AIDES POUR LE SECTEUR CULTUREL.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>UN CONTRAT DE FILIERE POUR MIEUX SOUTENIR LE LIVRE ET LA LECTURE EN FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES.....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>COVID19 : LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES DÉBLOQUE DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES POUR SOUTENIR LA TRÉSORERIE DES CLUBS SPORTIFS .....</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>CONTACTS PRESSE.....</u></b>	<b><u>7</u></b>

## **Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles débloque 8,2 millions d'euros de nouvelles aides pour le secteur culturel**

**A l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, une nouvelle série d'aides au secteur culturel ont été adoptées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ce jeudi 27 janvier. Ces nouvelles aides, d'un montant de 8,2 millions d'euros, ciblent les différentes facettes du monde culturel et visent un soutien sur le long terme, tant pour les opérateurs que pour les artistes et techniciens.**

Depuis le début de la crise du COVID-19, qui dure depuis bientôt deux ans, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place divers mécanismes visant à soutenir le plus directement possible les opérateurs culturels, artistes et techniciens, pour un montant total de plus de 100 millions d'euros depuis 2020.

Les interdictions ou restrictions des activités culturelles ont en effet des impacts conséquents sur les recettes des opérateurs et sur le travail des artistes et techniciens.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles continue donc à prendre sa part en adaptant les dispositifs de soutien au secteur culturel sur le long terme, en complément des dispositifs mis en place par le Fédéral et les Régions.

**Les nouvelles aides adoptées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont adaptées aux différents cas de figure qui se sont présentés depuis les CODECO successifs de novembre et de fin décembre, et aux mesures qui découleront probablement des différentes phases du baromètre adopté lors du Codeco du 21 janvier.**

**Ces aides concernent :**

1. **Une extension de la garantie « arts de la scène »** pour pouvoir indemniser de manière directe les compagnies et les artistes en cas d'annulation des représentations, des activités extrascolaires, de réduction des jauges ou de fermetures des lieux.
2. **Un renforcement financier de la cellule de veille** pour venir en aide aux opérateurs culturels et aux cinémas en difficulté financière et éviter de ce fait les faillites. Pour rappel, le périmètre de la cellule de veille a été étendu mi-décembre aux opérateurs culturels privés.
3. **Une mesure forfaitaire visant à compenser les pertes de billetterie** afin de soutenir les opérateurs face aux restrictions de jauges afin qu'ils maintiennent le plus d'activités possibles, et continuent de programmer des représentations et d'engager des artistes. Cette aide est complémentaire à la cellule de veille et concerne les arts de la scène, les centres culturels, les cinémas.
4. **Une nouvelle aide aux opérateurs culturels non-subventionnés** : 3 millions d'euros sont à nouveau dégagés pour les soutenir au vu de la prolongation de la crise et du rôle qu'ils jouent en matière de diversité culturelle et d'emploi artistique.
5. **La relance du plan RESTART** : 500.000 euros sont prévus pour financer des mesures de promotion de la culture et des captations de spectacles ; en ciblant principalement les concerts debout, interdits depuis novembre, afin de permettre aux artistes de montrer leur travail et aller vers le public. Pour rappel, ce mécanisme avait déjà été mis en place à l'automne 2020 en collaboration avec la RTBF.

6. **La relance de l'opération « j'peux pas, j'ai cinéma ».** Il s'agit de reconduire cette mesure lancée avec succès en 2020 et en 2021 consistant en l'achat de 15.000 places de cinéma à 8€, mises à disposition du public pour 1€, et qui vise à encourager le retour du public au cinéma.
7. **La prolongation du personnel administratif supplémentaire en charge de la gestion des aides.** En 2021, du personnel supplémentaire (5ETP) avait été engagé au sein de l'administration de la culture afin de faire face à la charge administrative due à la gestion des différentes mesures d'urgence. Au vu de la prolongation de la crise et des mesures de soutien, ces engagements sont prolongés d'un an.

*« Depuis le début de cette crise, la Fédération Wallonie-Bruxelles prend ses responsabilités pour soutenir le secteur culturel, et toutes celles et ceux qui en vivent. Je continuerai, tant que cela sera nécessaire, à construire, avec les représentants du secteur, les mécanismes de soutien les plus adaptés aux réalités et aux mesures sanitaires en cours. Il me tient à cœur de faire mon maximum, de continuer à soutenir le monde de la culture pour éviter les faillites liées à la crise mais aussi pour permettre au public de continuer d'avoir un accès garanti et le plus large possible à la Culture, en tout temps »,* conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

---

#### Contact presse

**Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente**

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

## Un contrat de filière pour mieux soutenir le livre et la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles

**Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce jeudi en première lecture un projet de « contrat de filière du livre », à l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard. C'est la première fois que la Fédération Wallonie-Bruxelles se dotera d'un tel outil visant à coordonner les politiques en faveur du secteur du livre et de la lecture.**

C'est donc une première étape dans son élaboration qui est franchie. Pour rappel, le contrat de filière du livre a pour objectif d'élaborer et de mettre en œuvre de manière concertée entre les différents niveaux de pouvoir, un soutien stratégique à l'ensemble des acteurs du secteur du livre (autrices, auteurs, libraires, bibliothèques, éditeurs et éditrices, ...), et de faire du livre et de la lecture une cause commune.

Le contrat répondra donc à la **nécessité d'articuler et de coordonner les interventions tant de l'État fédéral que des Communautés, des Régions, des Provinces, et des communes, chacun dans son domaine de compétences, autour d'objectifs communs**, identifiés comme prioritaires par toutes les parties prenantes. Ce dialogue sera entamé à la suite de cette première approbation, en étroite collaboration avec le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

Les mesures adoptées ce jeudi ont été élaborées sur base de propositions issues du secteur qui concernent les compétences de la Fédération et s'articulent autour des **six axes prioritaires** :

1. La démocratisation et le développement des pratiques de lecture et d'écriture ;
2. L'accès aux (nouveaux) marchés ;
3. L'innovation : accompagnement et soutien au développement de projets numériques ;
4. La professionnalisation et la structuration des activités : formations, aides à l'emploi, accompagnement des acteurs dans des moments clés d'évolution de leurs activités ;
5. Le renforcement de l'interprofession et l'articulation des ressources ;
6. La promotion des acteurs et des activités de la filière.

Avant d'être soumis en deuxième lecture au Gouvernement, le contrat de filière du livre sera soumis pour avis à la chambre de concertation des écritures et du livre ainsi qu'à d'autres instances consultatives.

*« Ce premier contrat de filière du livre en Fédération Wallonie-Bruxelles est fortement attendu par l'ensemble du secteur. Il permettra de rassembler toutes celles et ceux qui travaillent dans ce domaine, et de renforcer chaque maillon de cette chaîne pour lui permettre de mieux affronter les défis à venir. Par ailleurs, démocratiser l'accès au livre, permettre à chacune et chacun d'avoir accès à la lecture participe à ma volonté d'accroître l'accès à la culture pour toutes et tous dès le plus jeune âge et dans tous les domaines », conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.*

---

### Contact presse

**Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente**

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

## **COVID19 : La Fédération Wallonie-Bruxelles débloque des moyens supplémentaires pour soutenir la trésorerie des clubs sportifs**

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie GLATIGNY, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de débloquer un budget supplémentaire de 1,5 million d'euros pour soutenir le monde sportif. Les finances des clubs ont en effet une nouvelle fois été impactées par les mesures sanitaires et notamment par l'interdiction du public. Outre l'absence de recettes liées à la vente de tickets, les mesures sanitaires ont aussi abouti à une baisse significative des recettes liées aux buvettes, qui étaient généralement fermées.

La Ministre des Sports, Valérie Glatigny : « *On sait l'importance du sport pour la santé et le bien-être de chacun. Les moyens dégagés permettront de soutenir les clubs sportifs, dont la trésorerie est lourdement impactée par les mesures sanitaires, notamment par l'interdiction du public lors des compétitions sportives, qui étaient en vigueur depuis le 29 novembre 2021.* »

Au total, le budget supplémentaire dégagé par le Gouvernement permettra de couvrir une partie des aides directes des clubs sportifs affiliés aux fédérations reconnues. Il couvrira la période allant du 29 novembre 2021 jusqu'à la fin de l'interdiction de la présence du public dans les stades par le Comité de concertation, qui entrera en vigueur ce 28 janvier.

Ces moyens supplémentaires viennent s'ajouter aux 10 millions d'euros (soit 25% du budget annuel de la FWB) d'aides exceptionnelles dégagées pour soutenir le mouvement sportif depuis le début de la pandémie.

Les modalités d'octroi seront précisées ultérieurement.

---

### **Contact presse**

#### **Samy SIDIS, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[Samy.sidis@gov.cfwb.be](mailto:Samy.sidis@gov.cfwb.be)

+32 474 79 01 38

## Contacts presse

**Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président**

[nicolas.reynders@gov.cfwb.be](mailto:nicolas.reynders@gov.cfwb.be)

+32 473 27 14 79

**Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président**

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-  
Bruxelles Enseignement.

[xavier.gonzalez@gov.cfwb.be](mailto:xavier.gonzalez@gov.cfwb.be)

+32 479 86 59 11

**Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente**

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

[lauriane.douchamps@gov.cfwb.be](mailto:lauriane.douchamps@gov.cfwb.be)

+32 497 17 20 57

**Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY**

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche  
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,  
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

[olivier.schotte@gov.cfwb.be](mailto:olivier.schotte@gov.cfwb.be)

+32 488 48 93 83

**Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR**

Ministre de l'Éducation

[jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be](mailto:jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be)

+32 476 54 55 75